Racisme dans le foot ? Appelez la Licra

08/10/2010 à 17h06

La Licra, en partenariat avec la Ligue de football professionnel et l'Union des clubs professionnels de football, met en place un numéro de téléphone pour les supporteurs témoins ou victimes d'actes racistes dans les stades.

Un dispositif inédit va être mis en place La Licra, en partenariat avec la Ligue de football professionnel (LFP) et l'Union des clubs professionnels de football (UCPF) pour lutter contre les actes racistes dans les stades de foot. Un numéro de téléphone permettra aux supporteurs témoins ou victimes d'actes racistes dans les stades de se confier auprès d'un service compétent.

"*C'est une ligne téléphonique qui permet de joindre le service juridique de la Licra. Il y aura une réponse personnalisée et un processus visant à vérifier les actes*", a expliqué Karine Bloch, vice-présidente de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, lors d'une conférence de presse. Témoins ou victimes d'actes ou propos racistes pourront composer le 01.45.08.08.08 (prix d'un appel local), de 10h à 18h, du lundi au vendredi. Le week-end, quand se déroule l'essentiel des matches, un répondeur sera mis en place. (…)

Pour Jean-Pierre Hugues, "*il faut faire comprendre que le stade est un lieu de sociabilité normal, pas un défouloir. L'idée est d'aider nos concitoyens à être courageux, de leur simplifier la vie*". La mise en place de ce numéro s'accompagne d'une campagne d'affichage dans les stades. Une déclinaison est également prévue sur internet avec une bannière affichée sur les sites de tous les clubs professionnels.

L'opération, qui débute le 14 octobre, "*s'inscrit dans le*

temps“, a assuré Philippe Diallo, directeur général de l’UCPF. *“Il ne s’agit pas d’un coup, c’est un processus sur la durée.” “Il y a une minorité de personnes à problèmes. Il y a une majorité gênée et silencieuse. L’idée n’est pas de montrer du doigt le football. C’est le racisme qui s’invite au stade, pas le foot qui crée le racisme*“, a conclu Karine Bloch. L’auteur d’un acte raciste est passible d’une peine de prison d’un an et de 15.000 euros d’amende en plus d’une interdiction de stade judiciaire pouvant aller jusqu’à cinq ans.

TF1 news